



## Accident sans assurance

Par **MarieEden**, le **03/04/2020** à **06:18**

Bonjour,

En octobre dernier, mon copain et moi avons eu un accident de voiture, le conducteur était un ami mais non assuré et il nous a donc forcé à nous cacher de la police et de rentrer se reposer.

Nous avons percuté un mur à 160 km/h. Mon copain a eu des blessures sans gravité. Moi, j'ai eu une semaine d'hôpital, très surveillée, sans avoir le droit de me lever du lit, mon foie fracturé 2 fois de degrés 2.

Est-ce que je peux porter plainte contre le conducteur ? Depuis l'accident le conducteur me harcèle et me menace. Puis-je demander une indemnisation même après ce temps ?

Merci.

Par **Tisuisse**, le **03/04/2020** à **08:03**

Bonjour,

Je ne comprend pas votre phrase : *le conducteur était un ami mais non assuré*. En effet, vous étiez dans la voiture de votre ami ou dans la vôtre ? Vous ne le dites pas.

Qui vous a conduit à l'hôpital ? Les pompiers sont intervenus ou non ?

Par **MarieEden**, le **03/04/2020** à **10:57**

L'ami était pas assuré et n'avait pas la carte grise du véhicule, c'était le sien.

Il nous a supplié de pas rester pour ne pas voir la police. Nous avons fait du stop pour rentrer et le lendemain ma mère nous a emmenés à l'hôpital mon copain et moi, lui avait fui.

Par **carolinedenambride**, le **05/04/2020** à **07:48**

Bonjour,

Vous avez parfaitement la possibilité de le poursuivre en votre qualité de passager victime et ce, afin d'obtenir réparation des préjudices subis.

Très cordialement,

Me Caroline DENAMBRIDE

Avocate au Barreau de LYON

<http://denambride-avocat.com/>